

AI INDEX : AFR/20/07/97

Embargo: Mercredi, 26 Mars 1997 à 00H 01 GMT

## **TCHAD: DES ESPOIRS DÉÇUS**

En dépit des belles promesses réitérées par les autorités tchadiennes, l'année 1996 et les premiers mois de cette année ont été marqués par une recrudescence des violations des droits de l'homme, a déclaré aujourd'hui Amnesty International dans son nouveau rapport intitulé *Tchad/Des espoirs déçus*, publié suite à la décision prise par le groupe de travail de la Commission des droits de l'homme de maintenir l'examen de la situation des droits de l'homme au Tchad pendant un an encore aux termes d'une procédure confidentielle.

Dans ce rapport, l'organisation constate que la pratique des exécutions extrajudiciaires commises par les forces de sécurité tchadiennes s'est institutionnalisée. En novembre 1996, une instruction écrite du commandant des unités spéciales de la gendarmerie donnait l'ordre aux forces de sécurité "d'éliminer tout voleur présumé". Cette instruction a reçu à plusieurs reprises l'aval des plus hautes autorités de l'Etat. Plusieurs dizaines de personnes ont été ainsi exécutées au cours de ces derniers mois.

Ce n'est qu'après l'adoption par le Parlement Européen d'une résolution condamnant les exécutions au Tchad que Koibla Djimasta, le Premier Ministre tchadien, a fait une déclaration sur les ondes de Radio-France-Internationale annonçant que cette mesure n'était plus exécutoire. Néanmoins, la pratique de ces actes illégaux n'aurait pas cessé pour autant. Des informations parvenues à Amnesty International confirment que les exécutions extrajudiciaires se déroulent maintenant en catimini, la nuit. Au début du mois de mars 1997, plusieurs cadavres ont été retrouvés dans le fleuve Chari.

"Depuis de nombreuses années, des centaines d'hommes et de femmes, dont Bichara Digi, opposant politique, ont été tués et pas un seul responsable de ces violations n'a été traduit en justice", souligne Amnesty International.

Le phénomène des "disparitions" se poursuit. L'organisation est sans nouvelles de quatre personnes, dont Ibrahim Souleymane, qui ont "disparu" en août 1996 après avoir été remises aux autorités tchadiennes par les autorités soudanaises.

Des personnes continuent d'être détenues sans jugement, en dépit de plusieurs protestations émises par Amnesty International et par plusieurs autres organisations des droits de l'homme. Plusieurs personnes, dont Job Mbaïboungue, adjudant de gendarmerie, et Abel Djimon, greffier au parquet général, sont détenues sans inculpation depuis novembre 1996 ; elles sont soupçonnées d'avoir diffusé l'ordre écrit du commandant de la gendarmerie visant à éliminer publiquement les voleurs présumés. Amnesty International considère que ces détenus sont des prisonniers d'opinion.

A Faya Largeau, des dizaines de personnes sont incarcérées depuis 1995 sans inculpation ni jugement. Lors de la mission d'avril 1996, Amnesty International a exprimé à nouveau ses préoccupations concernant ces arrestations arbitraires suivies de torture et de mauvais traitements. En dépit de la promesse faite par le ministre de la justice tchadien d'ouvrir une enquête pour connaître les circonstances de ces arrestations, ces personnes demeurent à ce jour détenues sans inculpation ni jugement.

Plusieurs défenseurs des droits de l'homme dont des membres du mouvement Tchad Non Violence et de la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH) continuent d'être harcelés par les forces de sécurité. Certains, dont Abdallah Issa Idriss, président de la cellule de Faya Largeau de la LTDH, ont reçu des menaces de mort. Lazare Tikri Serge, secrétaire général de Tchad Non Violence, a aussi été agressé par des membres de l'Agence nationale de sécurité. Devant son refus de les suivre à la gendarmerie, ils l'ont notamment accusé d'être un espion. En février, à Moundou dans le Logone oriental, Firmin Nengomngang, membre de la LTDH, a été battu à coup de crosse de fusil et menacé de mort par les forces de sécurité.

Amnesty International a reçu de nouveaux et nombreux témoignages sur la banalisation du recours à la torture et aux mauvais traitements, dont le viol. Cette pratique s'est intensifiée avec l'ordre donné aux gendarmes d'abattre tout voleur présumé. A Moundou dans le Logone oriental, au moins trois filles ont été violées par les forces de sécurité entre septembre et décembre 1996. Trois prisonniers qui ont pu s'évader de la prison de Faya Largeau ont déclaré à Amnesty International que durant les trois premiers mois de leur détention ils ont été maintenus attachés "avec des chaînes sans sortir". Plusieurs personnes exécutées portaient des traces de torture.

Les conditions inhumaines de détention et les sévices que subissent les personnes arrêtées sont souvent la cause du décès de détenus. En novembre 1996, Mahamat Ahmat Hanat a été torturé à mort dans le commissariat du quatrième arrondissement de N'Djaména. Lorsque les forces de sécurité ont constaté que le prisonnier avait succombé à ses blessures, elles l'ont déposé à la morgue de l'hôpital sans aucun commentaire.

Par ailleurs, Amnesty International dénonce les agissements des groupes d'opposition armés responsables d'atteintes aux droits de l'homme. Les Forces armées pour la République fédérale (FARF) sont notamment accusées d'avoir torturé et tué plusieurs civils, dont des femmes, dans les deux Logone au cours des six derniers mois.

En octobre 1996, l'organisation avait publié un document sur le Tchad intitulé *Tchad/un pays soumis à l'arbitraire des forces de sécurité avec la complaisance de pays étrangers* mettant en cause des gouvernements étrangers, dont la Chine, les Etats-Unis, la France et le Soudan, dans le transfert du matériel de sécurité et de police qui a contribué aux violations des droits de l'homme au Tchad. En décembre, les autorités françaises ont précisé dans une lettre à Amnesty International que depuis des années elles ne fournissaient plus aucun armement ni aucune munition à l'armée tchadienne et que la situation des droits de l'homme s'était sensiblement améliorée dans ce pays.

"Du matériel français de sécurité - tel que les menottes, des véhicules et des systèmes de communication - est constamment utilisé au Tchad et contribue aux violations des droits de l'homme", a précisé Amnesty International.

De nouveaux témoignages parvenus à l'organisation font état de détenus, y compris de prisonniers d'opinion, qui ont été contraints de travailler pour le compte de l'assistance militaire française à Faya Largeau.

L'organisation demande aux autorités tchadiennes de prendre toutes les mesures pour l'édification d'un État de droit et la libération de tous les prisonniers d'opinion.

“La Commission des droits de l'homme, lors de sa prochaine réunion en avril, doit examiner en procédure publique la situation des droits de l'homme au Tchad”, a affirmé Amnesty International.

FIN\